

# RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

## > LE MOT DU PRÉSIDENT

### > RAPPORTS ANNUELS 2014

Rapport annuel du délégataire et compte d'affermage du délégataire

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Bilan de la qualité de l'eau

- Délibération « **Approbation du compte d'affermage du syndicat pour l'année 2014** »
- Délibération « **Adoption du rapport du délégataire SAUR pour l'année 2014 et bilan de l'ARS sur la qualité des eaux distribuées en 2014** »
- Délibération « **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014** »



### > AVANCEMENT DES PROGRAMMES

#### ■ 1203 - RENOUELEMENT LUQUET - MAUCOR

Les travaux anticipés Eslourenties-Daban ont démarré début janvier pour une durée de 2 mois. La mise en eau et les essais pressions ont eu lieu entre le 16 et le 19 mars. La réception devrait avoir lieu courant avril.

Les études de conception se sont déroulées entre mai 2013 et juillet 2014.

Le dossier de consultation a été validé par la CAO et mis en ligne le 7 mars. La date limite de remise des offres est fixée au 30 avril.

- **Fiche de synthèse renouvellement conduite d'eau potable liaison Luquet-Maucor**



### 1302 – SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU GAVE DE PAU



Le marché de travaux (3 lots) a été mis en ligne le 5 février. La remise des offres a eu lieu le 9 mars. Une première présentation du rapport d'analyse a eu lieu le 16 mars. Une phase de négociation a ensuite été entamée pour le lot 1. Les réponses aux questions ont été reçues le 3 avril.

**Subvention AEAG** : dossier dérogatoire qui pourrait être présenté à la commission d'octobre.

**Fiche de synthèse sécurisation de la traversée du Gave de Pau entre les communes de Lestelle-Bétharram et Montaut**

### 1403 – RESERVOIR DE PONTACQ 5000 M<sup>3</sup>



Le permis de construire a été accordé le 24 février 2015. Les démarches pour l'acquisition foncière sont en cours. Le rapport de phase PRO a été validé le 25 mars. La suite du programme aura lieu selon le calendrier suivant :

- > Publication : 4 mai
- > Remise des offres : 22 juin - 16h
- > Notification et signature du marché : août
- > Phase de préparation : septembre - octobre
- > Démarrage des travaux : novembre

**Fiche de synthèse création d'un réservoir de 5000 m<sup>3</sup> à Pontacq**

### 1405 – RESERVOIR MUTUALISE DE SARRAMAYOU 3000 M<sup>3</sup>



Le marché de construction du réservoir de Sarramayou a été notifié le 23 mars au groupement ETCHART/HIGH-POINT. Une réunion publique de présentation a eu lieu le 7 avril à Asson. Les travaux débuteront fin mai. La réception de l'ouvrage est prévue pour fin novembre.

**Fiche de synthèse création d'un réservoir mutualisé à Sarramayou**

### 1204 – RECHERCHE EN EAU GAVE DE PAU



#### A. ETUDE HYDROGEOLOGIQUE

La poursuite des investigations sur le secteur de Baudreix en 2014 et 2015 par le bureau d'études CETRA a été validée lors du Comité Syndical du 12 décembre 2013. La réalisation en 2014 de deux piézomètres et d'un forage de reconnaissance permettra d'affiner les connaissances.

Le suivi 2015 a débuté (suivi piézométrique, analyses, mise à jour du modèle et synthèse annuelle). La synthèse attendue pour le mois de septembre permettra d'aboutir aux principales caractéristiques du futur ouvrage : localisation, profondeur, débit, coût estimatif, délai des travaux.

Les analyses physico-chimiques réalisées sur le forage de reconnaissance mettent en avant une eau de qualité sans trace de produits phytosanitaires ni de métabolites. Ces résultats devront être confirmés sur l'année 2015 (3 campagnes d'analyses entre avril et septembre).

**Fiche de synthèse recherche en eau secteur Gave de Pau**

## B. SECURISATION FORAGE DE BAUDREIX

Lors du comité syndical du 12 février dernier, le conseil avait adopté à l'unanimité le principe de la sécurisation du captage de Baudreix. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée au Syndicat Intercommunal du Gave de Pau. Les travaux d'urgence ont débuté le 25 mars. Les travaux de pérennisation débuteront à partir du 25 avril pour 3 semaines.

### 1407 – POURSUITE INVESTIGATIONS SECTEUR PIEMONT

Le bureau d'études CETRA a remis son rapport de synthèse sur le suivi 2014 des 7 ressources suivies dans la vallée de l'Ouzoum. Cette campagne annuelle d'investigation aura permis de suivre le débit et les paramètres physico-chimique de base. Il est proposé de poursuivre sur le cycle hydrogéologique 2015 – 2016 le suivi sur les sources suivantes :

- |               |            |
|---------------|------------|
| > Las Ganques | > Trouye   |
| > Aygue verte | > Garrotné |
| > Pourrios    |            |

#### Fiche de synthèse recherche en eau secteur Piémont

#### Délibération « Recherche en eau secteur piémont – Poursuite des investigations 2015-2016 »

## EVOLUTION VOLUMES 2014/2015

- Janvier : 676 334 m<sup>3</sup> (+5.3%)
- Février : 611 023 m<sup>3</sup> (+4.4%)
- Mars : 615 037 m<sup>3</sup> (-3.8%)

## QUESTIONS DIVERSES

### REFORME TERRITORIALE : LOI NOTR

Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Le texte a été adopté en 1ère lecture par le Sénat le 27 janvier 2015. Quel impact sur la répartition territoriale des syndicats d'eau et d'assainissement, qui correspondent à un territoire communautaire identifié ?

Article 14-4 : « La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, en particulier dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, du gaz, de l'électricité et des transports, au regard de l'objectif de suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes »

### CONTRAT DSP

#### Courrier SAUR 9 mars 2015

- 1. Coopération décentralisée :**  
crédit tablette délégués SMNEP
- 2. Nettoyage et entretien des ouvrages, renouvellement des compteurs :**  
Obligations contrat DSP 2011-2022
- 3. Prix de l'eau délégataire 2015 :**  
-4%. Rôle du Gprod et prise en considération de l'avenant n°1 de 2014, relatif aux nouveaux investissements



Aygue verte



Luquet



TRAVAUX & PROGRAMMES <



Sarramayou



Trouye



Traversée du Gave



Gave







Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU

**Séance du 16 avril 2015**

**OBJET** : Approbation du compte d'affermage du syndicat pour l'année 2014

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> avril 2015

L'an deux mille quinze et le seize du mois d'avril à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

**Etaient présents :**

**CAPERET; COSTE; DUBOSC; JOUCLA; LAFITTE; LAGAHE; LAGRAVE; LASSEGUES;  
LEROY; NAUDE; PEDELABAT; PEYS; SANSOT; TREPEU**

**Etaient absents et excusés :** GAYAS.TRUCO.TOCQUE.RHAUT

**Nbre de délégués :** 18

**Nbre de délégués en exercice :** 18

**Nbre de délégués ayant pris part à la décision :** 14

**M CAPERET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)**

**\*\*\*\*\***

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le compte rendu financier pour l'année 2014 de la SAUR Société fermière du service de production d'eau potable. Monsieur le Président expose le produit de la surtaxe syndicale pour un montant de **1 494 947.13 €** à laquelle il faut rajouter les frais de contrôle de **5 451.05 €** soit 1 500 398.10 €.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :**

**> APPROUVE le compte d'exploitation de la SAUR pour l'année 2014.**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT  
Jean-Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU  
MAISON DE L'EAU  
Route de Morlaas  
64160 BUROS**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2015

**Séance du 16 avril 2015**

**OBJET** : Adoption du rapport du délégataire SAUR pour l'année 2014 et bilan de l'ARS sur la qualité des eaux distribuées en 2014

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> avril 2015

L'an deux mille quinze et le seize du mois d'avril à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

**Etaient présents :**

**CAPERET; COSTE; DUBOSC; JOUCLA; LAFITTE; LAGAHE; LAGRAVE; LASSEGUES; LEROY; NAUDE; PEDELABAT; PEYS; SANSOT; TREPEU**

Etaient absents et excusés : GAYAS.TRUCO.TOCQUE.RHAUT

Nbre de délégués : 18

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M CAPERET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président présente au Comité Syndical, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport du délégataire SAUR pour l'année 2014, ainsi que le bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2014, édité par l'Agence Régionale de Santé. Ces documents sont distribués aux syndicats primaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ces documents.

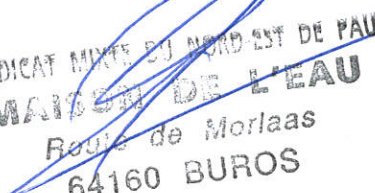
**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :**

**> ADOPTE le rapport du délégataire SAUR 2014 du SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU, ainsi que les comptes d'affermage et d'exploitation.**

**> ADOPTE le bilan de la qualité de l'eau distribuée par le SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU en 2014 établi par l'Agence Régionale de Santé.**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT  
Jean-Pierre PEYS**



SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU  
MAISON DE L'EAU  
Route de Morlaàs  
64160 BUROS





Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU

**Séance du 16 avril 2015**

**OBJET** : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> avril 2015

L'an deux mille quinze et le seize du mois d'avril à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

**Etaient présents :**

**CAPERET; COSTE; DUBOSC; JOUCLA; LAFITTE; LAGAHE; LAGRAVE; LASSEGUES;  
LEROY; NAUDE; PEDELABAT; PEYS; SANSOT; TREPEU**

**Etaient absents et excusés :** GAYAS.TRUCO.TOCQUE.RHAUT

**Nbre de délégués :** 18

**Nbre de délégués en exercice :** 18

**Nbre de délégués ayant pris part à la décision :** 14

**M CAPERET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :**

**> ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU 2014. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT  
Jean-Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU  
MAISON DE L'EAU  
le de Morlaàs  
160 BUROS

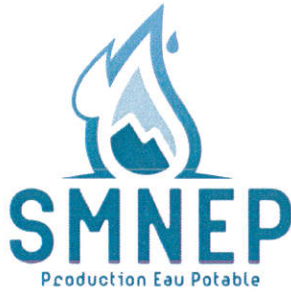


Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2015





**Séance du 16 avril 2015**

**OBJET :** Recherche en eau secteur Piémont – Approfondissement des connaissances hydrogéologiques 2015 - 2016

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2015

**L'an deux mille quinze et le seize du mois d'avril à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.**

**Etaient présents :**

**CAPERET; COSTE; DUBOSC; JOUCLA; LAFITTE; LAGAHE; LAGRAVE; LASSEGUES; LEROY; NAUDE; PEDELABAT; PEYS; SANSOT; TREPEU**

**Etaient absents et excusés :** GAYAS. TRUCO. TOCQUE. RHAUT

**Nbre de délégués :** 18

**Nbre de délégués en exercice :** 18

**Nbre de délégués ayant pris part à la décision :** 14

**M CAPERET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle que le schéma directeur réalisé en 2012 avait mis en exergue la nécessité de poursuivre les programmes de recherche en eau engagés dès 2009. Deux secteurs avaient notamment été identifiés : la nappe alluviale du Gave de Pau et les sources de Piémont.

Concernant le secteur Piémont de la vallée de l'Ouzoum, le SMNEP a mené les investigations suivantes :

- Recherche en eau Arrious et Pourrios Phase 1 et 2 – BERRE 2009/2010 (SMNEP\_913)
- Etude ressources potentielles secteur Piémont - CETRA 2013 (SMNEP\_1205)
- Poursuite des investigations secteur Piémont - CETRA 2014 (SMNEP\_1407)

L'objectif de cette dernière phase consistait à réaliser un suivi mensuel (débit et qualité) des ressources identifiées précédemment sur le cycle hydrologique 2014, afin de dresser un bilan multicritère des sept ressources. A l'issue de l'étude, le cabinet CETRA abouti aux conclusions suivantes :

Source	Débit d'étiage	Faciès de l'eau	Microbiologie	Paramètre disqualifiant	Proposition poursuite suivi
<b>Pédéprat</b>	860 m <sup>3</sup> /j	Sulfaté calcique	Bonne	Sulfates > 250 mg/L	Abandonné
<b>Las Ganques</b>	700 m <sup>3</sup> /j	Bicarbonaté calcique	Bonne	Aucun	A approfondir
<b>Aygue verte</b>	750 m <sup>3</sup> /j	Bicarbonaté calcique	Bonne	Aucun	A approfondir
<b>Pourrios</b>	1 500 m <sup>3</sup> /j	Bicarbonaté calcique	Médiocre	Aucun	A approfondir
<b>Trouye</b>	4 000 m <sup>3</sup> /j	Bicarbonaté calcique	Médiocre	Aucun	A approfondir
<b>Garrotné</b>	1 870 m <sup>3</sup> /j	Bicarbonaté calcique	Médiocre	Aucun	A approfondir
<b>Œil du Béz</b>	1 170 m <sup>3</sup> /j	Bicarbonaté calcique variable	Très mauvaise	Contamination bactériologique Chimie de l'eau non stable	Abandonné

D\_16042015\_4



Au regard de ce tableau de synthèse, il est proposé de poursuivre les investigations et d'approfondir les connaissances sur les sources suivantes :

- Las Ganques
- Aygue verte
- Pourrios
- Trouye
- Garrotné

Pour cela, il est proposé sur 2015 et 2016 :

- Inspection du bassin versant de chaque source
- Suivi du débit sur un nouveau cycle hydrologique
- Instrumentation pour le suivi en continue des paramètres : conductivité, turbidité, température et pH
- Suivi bactériologique tout au long de l'année, en particulier lors d'événements spécifiques : crues, fonte des neiges, orage et activité pastorales
- Traçages géochimiques, afin d'affiner la compréhension hydrogéologique et de confirmer certaines hypothèses émises

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :**

**> DECIDE de poursuivre les investigations hydrogéologiques sur les cinq ressources de la vallée de l'ouzoum en 2015 et 2016**

**> SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil général des Pyrénées Atlantiques**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT  
Jean-Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE L'EAU  
**MAISON DE L'EAU**  
Route de Mollaas  
64160 BUROS



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2015